



Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAYOTTE

Recueil
des Actes Administratifs
de la Préfecture de Mayotte

Édition Spéciale n°04
Mois de Février 2011

IMPORTANT

Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

DATE DE PARUTION : 01 mars 2011

PREFECTURE
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES
PUBLIQUES

Arrêté n°98/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

25/02/11

3

Arrêté n°99/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

25/02/11

5

Arrêté n°100/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

25/02/11

8

Arrêté n°101/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

25/02/11

10

Arrêté n°102/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

25/02/11

12

Arrêté n°103/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

25/02/11

14

Arrêté n°104/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

25/02/11

16

Arrêté n°105/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

25/02/11

18

Arrêté n°106/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

25/02/11

20

Arrêté n°107/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

25/02/11

22

Arrêté n°108/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

25/02/11

24



PREFECTURE DE MAYOTTE

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,
DE LA CIRCULATION
ET DES AFFAIRES
REGLEMENTAIRES**

ARRETE n° 98/11/DRLP/BECAR

Fixant la liste des candidats au premier tour des
élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

LE PREFET DE MAYOTTE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1^{er} décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'État n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;

VU les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;

VU l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux candidats, effectué le jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

SUR proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

A R R E T E

Article 1 : La liste des candidats pour le premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 dans le canton de Bandraboua, est fixée conformément au tableau ci-après :

Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux	CANDIDATS ET LEUR SUPPLEANT
1	M MAHADI Rahania Mme SOIBAHADINE Tihami, suppléante
2	M SOULAIMANA Moussa Mme MADI Aminati, suppléante
3	M ABDILLAH Issihaka Mme EL-AHZIZE Mariati, suppléante
4	M ALI Nizary Mme ALI OILI Tassilima, suppléante
5	M ABDOU M'Hamadi Mme DAROUSSI Salama, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte
Pour le Préfet, et par délégation
le Secrétaire Général

Signé

Patrick DUPRAT

Copies à :

- Ministère intérieur 1
- Secrétariat d'État chargé de l'outre-mer 1
- Pdt et mbres commission propagande 5
- Préfet 1
- Cabinet 1
- Secrétaire général 1
- Préf - Courrier - RAA 1
- Maire de Bandraboua 1



PREFECTURE DE MAYOTTE

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,
DE LA CIRCULATION
ET DES AFFAIRES
REGLEMENTAIRES**

ARRETE n° 99/11/DRLP/BECAR

Fixant la liste des candidats au premier tour des
élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

LE PREFET DE MAYOTTE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1^{er} décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'État n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;
- VU** les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;

VU l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux candidats, effectué le jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

SUR proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

A R R E T E

Article 1 : La liste des candidats pour le premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 dans le canton de Bandrélé, est fixée conformément au tableau ci-après :

Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux	CANDIDATS ET LEUR SUPPLEANT
1	M DARCAOUI Toilliha Mme SAID Zakia, suppléante
2	M TARIME Ismael Mme ABDOU Zalihata, suppléante
3	M BOURAHIMA Djoumoi Mme MOHAMED ATTOUMANI Harimia, suppléante
4	M ABDULLAHI Camille Mme MOUSSA Baraka, suppléante
5	M TADJIDINI Indarrousi Mme OUSSENI Bibi, suppléante
6	M BACAR Dhoiffir Mme IBRAHIM Sidrati, suppléante
7	M HASSANI GUE Saindou Mme COMBO Assiata, suppléante
8	M MARI Mustoihi Melle MDALLAH Mariama, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte
Pour le Préfet, et par délégation
le Secrétaire Général

Signé

Patrick DUPRAT

Copies à :

- Ministère intérieur	1
- Secrétariat d'État chargé de l'outre-mer	1
- Pdt et mbres commission propagande	5
- Préfet	1
- Cabinet	1
- Secrétaire général	1
- Préf - Courrier - RAA	1
- Maire de Bandré	1



PREFECTURE DE MAYOTTE

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,
DE LA CIRCULATION
ET DES AFFAIRES
REGLEMENTAIRES**

ARRETE n° 100/11/DRLP/BECAR

Fixant la liste des candidats au premier tour des
élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

LE PREFET DE MAYOTTE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1^{er} décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'État n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;
- VU** les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;

VU l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux candidats, effectué le jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

SUR proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

A R R E T E

Article 1 : La liste des candidats pour le premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 dans le canton de Chiconi, est fixée conformément au tableau ci-après :

Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux	CANDIDATS ET LEUR SUPPLEANT
1	M IBRAHIM Ishaka Mme MALIDI Justine, suppléante
2	M MADI ALI Abdou Mme SOUMAILA Adidja, suppléante
3	M ASSANI ALI Mouhamadi Mme AMIDOUNI Mariame, suppléante
4	M DANIEL Mikidache Mme MADI OUSSINI Binti, suppléante
5	M SALIME Said Mme SAID Taoidoudou, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte
Pour le Préfet, et par délégation
le Secrétaire Général

Signé

Patrick DUPRAT

Copies à :

- Ministère intérieur	1
- Secrétariat d'État chargé de l'outre-mer	1
- Pdt et mbres commission propagande	5
- Préfet	1
- Cabinet	1
- Secrétaire général	1
- Préf - Courrier - RAA	1
- Maire de Chiconi	1



PREFECTURE DE MAYOTTE

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,
DE LA CIRCULATION
ET DES AFFAIRES
REGLEMENTAIRES**

ARRETE n° 101/11/DRLP/BECAR

Fixant la liste des candidats au premier tour des
élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

LE PREFET DE MAYOTTE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1^{er} décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'État n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;
- VU** les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;

VU l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux candidats, effectué le jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

SUR proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

A R R E T E

Article 1 : La liste des candidats pour le premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 dans le canton de Chirongui, est fixée conformément au tableau ci-après :

Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux	CANDIDATS ET LEUR SUPPLEANT
1	M AHMEDOMAR Elhadje Mme BACAR Nourou, suppléante
2	M AHMEDOMAR Dhoifir Mme CONDRO Roufianti, suppléante
3	Mme YOUNOUSSA Rahmatou M MTSACHIOI ABDOU Amir , suppléant
4	M HALIFA Ali Mme SAANDI Zaoullati, suppléante
5	M MOUSSA Ali Melle HANAMI Thoulabati, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte
Pour le Préfet, et par délégation
le Secrétaire Général

Signé

Patrick DUPRAT

Copies à :

- Ministère intérieur	1
- Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer	1
- Pdt et mbres commission propagande	5
- Préfet	1
- Cabinet	1
- Secrétaire général	1
- Préf - Courrier - RAA	1
- Maire de Chirongui	1



PREFECTURE DE MAYOTTE

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,
DE LA CIRCULATION
ET DES AFFAIRES
REGLEMENTAIRES**

ARRETE n° 102/11/DRLP/BECAR

Fixant la liste des candidats au premier tour des
élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

LE PREFET DE MAYOTTE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1^{er} décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'Etat n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;
- VU** les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;
- VU** l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux candidats, effectué le

jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

SUR proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

A R R E T E

Article 1 : La liste des candidats pour le premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 dans le canton de Kani-Kéli, est fixée conformément au tableau ci-après :

Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux	CANDIDATS ET LEUR SUPPLEANT
1	M MARTHADI Ali Mme IBRAHIM Rassoua, suppléante
2	M RACHADI Abdou Mme ANRIFINA Wardatti, suppléante
3	M AHMED Abdou Mme ANCOUB Bichara, suppléant
4	M RAVOAY Abdourahmane Mme MOUSSA Rosette, suppléante
5	M SAID Issouf Mme MADI Hadidja, suppléante
6	M ATTOUMANI DOUCHINA Ahamed Mme MOHAMED Assidjadi, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte
Pour le Préfet, et par délégation
le Secrétaire Général

Signé

Patrick DUPRAT

Copies à :

- Ministère intérieur 1
- Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer 1
- Pdt et mbres commission propagande 5
- Préfet 1
- Cabinet 1
- Secrétaire général 1
- Préf - Courrier - RAA 1
- **Maire de Kani-Kéli 1**



PREFECTURE DE MAYOTTE

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,
DE LA CIRCULATION
ET DES AFFAIRES
REGLEMENTAIRES**

ARRETE n° 103/11/DRLP/BECAR

Fixant la liste des candidats au premier tour des
élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

LE PREFET DE MAYOTTE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1^{er} décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'Etat n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;
- VU** les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;

VU l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux candidats, effectué le jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

SUR proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

A R R E T E

Article 1 : La liste des candidats pour le premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 dans le canton de Koungou, est fixée conformément au tableau ci-après :

Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux	CANDIDATS ET LEUR SUPPLEANT
1	M BACAR Saindou Melle ALI Kouraichia, suppléante
2	M ALIMDINE Ali Mme DAOU RAMA Echata, suppléante
3	M HAMIDOU SALIM Amidou Melle SIDI MARI Soiriati, suppléant
4	M AHAMADI Said Mme ATTOUMANI ép MAOI Fatima, suppléante
5	M SAID ALI Maamboudi Mme SOULAIMANA OUSSENI Chaquila, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte
Pour le Préfet, et par délégation
le Secrétaire Général

Signé

Patrick DUPRAT

Copies à :

- Ministère intérieur 1
- Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer 1
- Pdt et mbres commission propagande 5
- Préfet 1
- Cabinet 1
- Secrétaire général 1
- Préf - Courrier - RAA 1

- **Maire de Koungou 1**



PREFECTURE DE MAYOTTE

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,
DE LA CIRCULATION
ET DES AFFAIRES
REGLEMENTAIRES**

ARRETE n° 104/11/DRLP/BECAR

Fixant la liste des candidats au premier tour des
élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

LE PREFET DE MAYOTTE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1^{er} décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'Etat n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;
- VU** les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;

VU l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux candidats, effectué le jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

SUR proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

A R R E T E

Article 1 : La liste des candidats pour le premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 dans le canton de Mtsangamouji, est fixée conformément au tableau ci-après :

Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux	CANDIDATS ET LEUR SUPPLEANT
1	M OUSSENI Ben, Issa Mme MOUHAMADI Ansoiti, suppléante
2	M MADI SOILIH I Kamardine Mme ANLI ép DAOUDOU Andawia, suppléante
3	M ASSANI Mohamed Mme ABOU ALI Soibia, suppléante
4	M MADI RACHIDI Soilihi Mme MADI Moizaza, suppléante
5	Mme MOILIM M'Dzadzé M KAMARDINE Mohamed, suppléant
6	M MARI Attoumani Mme MADI-MARI Assimini, suppléante
7	M BOINALI Saindou Mme HADHARI Salimati, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte
Pour le Préfet, et par délégation
le Secrétaire Général

Signé

Patrick DUPRAT

Copies à :

- Ministère intérieur 1
- Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer 1
- Pdt et mbres commission propagande 5
- Préfet 1
- Cabinet 1
- Secrétaire général 1
- Préf - Courrier - RAA 1
- Maire de Mtsangamouji 1



PREFECTURE DE MAYOTTE

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,
DE LA CIRCULATION
ET DES AFFAIRES
REGLEMENTAIRES**

ARRETE n° 105/11/DRLP/BECAR

Fixant la liste des candidats au premier tour des
élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

LE PREFET DE MAYOTTE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1^{er} décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'Etat n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;
- VU** les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;

VU l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux candidats, effectué le jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

SUR proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

A R R E T E

Article 1 : La liste des candidats pour le premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 dans le canton de Ouangani, est fixée conformément au tableau ci-après :

Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux	CANDIDATS ET LEUR SUPPLEANT
1	M ANDJILANI Hadadi Mme ASSANI Echat, suppléante
2	M ABDOU Rastami Mme OILADI Soionati, suppléante
3	M ALI Ahamed Mme OUSSENI Razikina, suppléante
4	M AYOUBA Thaoubani Mme AHAMADA Amina, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte
Pour le Préfet, et par délégation
le Secrétaire Général

Signé

Patrick DUPRAT

Copies à :

- Ministère intérieur 1
- Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer 1
- Pdt et mbres commission propagande 5
- Préfet 1
- Cabinet 1
- Secrétaire général 1
- Préf - Courrier - RAA 1
- Maire de Ouangani 1

PREFECTURE DE MAYOTTE

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,
DE LA CIRCULATION
ET DES AFFAIRES
REGLEMENTAIRES**

ARRETE n° 106/11/DRLP/BECAR

Fixant la liste des candidats au premier tour des
élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

LE PREFET DE MAYOTTE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1^{er} décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'Etat n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;
- VU** les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;

VU l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux candidats, effectué le jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

SUR proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

A R R E T E

Article 1 : La liste des candidats pour le premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 dans le canton de Pamandzi, est fixée conformément au tableau ci-après :

Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux	CANDIDATS ET LEUR SUPPLEANT
1	M ABDOU Ansoir Melle ATTOUMANI Nemati, suppléante
2	M ZAIDANI Daniel Mme ALI HAMIDA Badria, suppléante
3	M MAANDHUI Oussen Mme ANTOY Echati, suppléante
4	M FADUL Ahmed Mme CHADULI Sinani, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte
Pour le Préfet, et par délégation
le Secrétaire Général

Signé

Patrick DUPRAT

Copies à :

- Ministère intérieur 1
- Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer 1
- Pdt et mbres commission propagande 5
- Préfet 1
- Cabinet 1
- Secrétaire général 1
- Préf - Courrier - RAA 1
- Maire de Pamandzi 1

PREFECTURE DE MAYOTTE

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,
DE LA CIRCULATION
ET DES AFFAIRES
REGLEMENTAIRES**

ARRETE n° 107/11/DRLP/BECAR

Fixant la liste des candidats au premier tour des
élections cantonales partielles de Sada les 20 et 27 mars 2011

LE PREFET DE MAYOTTE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1^{er} décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'Etat n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;
- VU** les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;

VU l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux candidats, effectué le jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

SUR proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

A R R E T E

Article 1 : La liste des candidats pour le premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 dans le canton de Sada, est fixée conformément au tableau ci-après :

Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux	CANDIDATS ET LEUR SUPPLEANT
1	M ABOUBACAR Ibrahim Mme SAID ABDOU Salimaty, suppléante
2	M ALI Soufou Mme MAID Mazena, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte
Pour le Préfet, et par délégation
le Secrétaire Général

Signé

Patrick DUPRAT

Copies à :

- Ministère intérieur	1
- Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer	1
- Pdt et mbres commission propagande	5
- Préfet	1
- Cabinet	1
- Secrétaire général	1
- Préf - Courrier - RAA	1
- Maire de Sada	1

PREFECTURE DE MAYOTTE

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,
DE LA CIRCULATION
ET DES AFFAIRES
REGLEMENTAIRES**

ARRETE n° 108/11/DRLP/BECAR

Fixant les listes autorisées à se présenter au premier tour des élections municipales partielles de Sada

les 20 et 27 mars 2011

LE PREFET DE MAYOTTE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1^{er} décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'Etat n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;

VU les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;

VU l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux différentes listes et effectué le jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

SUR proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

A R R E T E

Article 1 : Les listes pour le premier tour des élections municipales des 20 et 27 mars 2011 dans la commune de Sada, sont arrêtées conformément au tableau ci-après :

Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux	LISTE CANDIDAT TETE DE LISTE
1	Union pour un Mouvement Populaire M ABDALLAH Toilibou
2	Union des Nouvelles Forces de la Commune de Sada M BINALI Hamada

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte
Pour le Préfet, et par délégation
le Secrétaire Général

Signé

Patrick DUPRAT

Copies à :

- Ministère intérieur	1
- Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer	1
- Pdt et mbres commission propagande	5
- Préfet	1
- Cabinet	1
- Secrétaire général	1
- Préf - Courrier - RAA	1
- Maire de Sada	1